



Procès-verbal

1^{re} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 14 janvier 2026, à 19 h, format hybride
Salle des Chevaliers de Colomb de Lac-Saint-Charles
1506, avenue du Lac-Saint-Charles

Présences

Membres avec droit de vote :

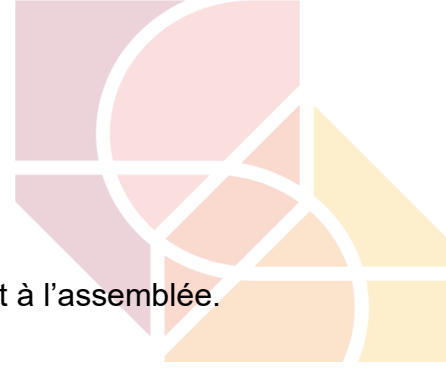
■ Claudya Tremblay	Présidente
■ Bertrand Day	Administrateur
■ Véronique Hunter	Administratrice
■ Franz Gauthier	Administrateur
■ Heidi Chalifour	Trésorière
■ Sophie Gosselin	Vice-présidente

Absences

■ Roxanne Gaudreault	Administratrice
----------------------	-----------------

Autres présences

■ Marc Roussin	Conseiller du district électoral de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile
■ Maxime Thibeault	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
■ Marie-Claude Packwood	Secrétaire de soutien



Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 11 personnes participent à l'assemblée.

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025 ■ 3.1 Suivis des résolutions	19 h 05
4. Période d'information des membres du conseil municipal	19 h 35
5. Période de questions et commentaires du public	19 h 45
6. Suivis des dossiers et affaires nouvelles ■ 6.1 Programme de mobilisation en faveur de la biodiversité	20 h 00
7. Correspondance et trésorerie ■ 7.1 État des revenus et dépenses ■ 7.2 Dépenses Biodiversité 2025 ■ 7.3 Secrétaire décembre ■ 7.4 Secrétaire janvier et futur	20 h 30
8. Affaires internes 8.1 réponses aux résolutions de décembre 8.2 Suivi PEB	20 h 35
9. Varia 9.1 Histoire de Lac-Saint-Charles 19 janvier 9.2 Suivi sur RÉSOLUTION 2025-CA-27	20 h 40

1. Accueil et ouverture de l'assemblée

M^{me} Claudya Tremblay ouvre l'assemblée à 19h08.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Tremblay fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M^{me} Claudya Tremblay , dûment appuyée par M^{me} Heidi Chalifour, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire

Résolution CQLSC-26-CA-01

Sur proposition de M^{me} Claudya Tremblay, dûment appuyée par M. Franz Gauthier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

4. Période d'information du membre du conseil municipal

M. Roussin a reçu beaucoup d'informations concernant le dossier du centre Paul-Émile-Beaulieu, il préférerait prendre la parole suite à la lecture de la réponse reçue de la ville en lien avec la résolution faite par le conseil de quartier. Il aimerait proposer la rédaction d'une résolution en ce sens.

5. Période de questions et commentaires du public

M^{me} Tremblay aimerait faire un suivi au sujet du trafic lourd sur la rue Delage, sujet qui a été discuté à la dernière rencontre. M. Roussin affirme qu'il n'y a pas eu de discussion au conseil de ville à ce sujet, par contre, depuis, le pont est de nouveau ouvert sur la rue Jacques-Bédard. Ils vont donc évaluer la situation en prévision de la prochaine fermeture.

M. Day demande à M. Roussin quelle démarche doit être faite pour avoir un appareil qui indique la vitesse des automobilistes dans sa rue, plus précisément dans le secteur nord de l'avenue du Lac-Saint-Charles. M. Roussin répond que le conseil de quartier pourrait faire une résolution en ce sens et qu'en plus un appel pourrait être logé au service 311. Il explique qu'un élu ne peut pas déposer un dossier, mais peut faire avancer un dossier qui est déjà déposé.

M^{me} Tremblay indique qu'il y a eu beaucoup de résolutions faites au sujet de la vitesse et la sécurité routière, mais ne se rappelle pas si une d'entre elles concernait la demande d'ajout d'un panneau indiquant la vitesse. Des panneaux ont déjà été installés par le passé sur la Grande-Ligne, l'avenue du Lac-Saint-Charles et sur la rue des Couventines. Elle suggère de faire une demande ciblée pour ce secteur en particulier.

Une citoyenne demande pourquoi, sur l'avenue du Lac-Saint-Charles, vis-à-vis de l'école primaire La Passerelle, ce n'est pas une zone de 30 km/h. Elle suggère que la limite reste 50km/h, mais que durant la période scolaire, elle soit à 30 km/h. M^{me} Tremblay suggère que le conseil recommande qu'une évaluation soit faite pour s'assurer que ce soit le bon affichage de vitesse. Le conseil aimerait se pencher plus longuement sur la question et travailler en rencontre de travail pour rédiger une résolution précise et complète pour ensuite la présenter à la prochaine rencontre. Cette

démarche augmente les chances d'avoir une réponse qui génère une action concrète. M. Thibeault indique que c'est la bonne marche à suivre.

Une autre citoyenne aimerait, tout de même, qu'on rédige une résolution différente au sujet de la vitesse sur l'avenue du Lac-Saint-Charles. Le conseil travaillera aussi celle-ci en réunion de travail.

Il est aussi demandé d'ajouter une zone scolaire sur le boulevard de la Colline. M^{me} Tremblay rappelle qu'une résolution afin de réévaluer les deux zones scolaires, soit celle de l'école de la Passerelle et l'école l'Arc-en-ciel, avait été faite par le passé. Le conseil va consulter ses résolutions antérieures, ainsi que les réponses, ou l'absence de réponses à celles-ci, et revenir avec une demande qui démontre les enjeux de sécurité routière dans les rues avoisinantes des écoles.

M^{me} Tremblay fait la lecture, pour M. Roussin, d'un courriel envoyé au conseil par M. Alain Anctil afin de lui faire part de la situation concernant la salle de quilles.

J'ai une suggestion de question pour M. Roussin,

La salle de quilles est actuellement maintenue en vie grâce à trois bénévoles qui assurent son fonctionnement. Compte tenu du vieillissement des planteurs ainsi que les problèmes suite à l'incendie du centre PEB, les bénévoles sont submergés par les problèmes tels que:

*Pourvoir aux remplacements des clientèles causés par l'arrêt prolongé du centre PEB.
Faire face à l'entretien de planteurs âgés et qui nécessitent beaucoup de soin.
Faire la promotion de la salle de quilles afin qu'elle constitue un actif régional en matière de petites quilles.*

Assurer la pérennité de la salle afin de répondre aux besoins des citoyens et particulièrement des citoyens les plus âgés qui hésitent à se déplacer sur de longues distances, surtout le soir.

M. Roussin comprend M. Anctil, la situation de la salle de quilles au Lac-Saint-Charles est difficile. La salle a subi plusieurs fermetures au fil des ans, et il comprend que la situation peut être décourageante. Au sujet des nouveaux planteurs, des discussions ont été entreprises, et il espère qu'une remise à neuf aura lieu suite à l'incendie.

6. Suivis des dossiers et affaires nouvelles

6.1 Programme de mobilisation en faveur de la biodiversité

Le conseil de quartier Lac-Saint-Charles s'apprête à déposer un projet en faveur de la biodiversité en collaboration avec certains organismes de la Table des partenaires.

Résolution CQLSC-2026-CA-02

M. Robert Morin, conférencier depuis 35 ans et membre du Club des Ornithologues de Québec, est venu présenter, lors de la rencontre du 10 décembre dernier, une proposition de projet qui pourrait être déposée dans le cadre de l'appel à projets de la Stratégie en faveur de la biodiversité de la Ville de Québec. Celle-ci est divisée en deux volets, soit : une conférence sur les jardins d'oiseaux et un atelier de construction de nichoirs. Une collaboration avec l'organisme Action transition pour l'approvisionnement en matériaux demeure à confirmer. Le budget total du projet est de 4 000 \$, soit le maximum alloué pour l'année 2026.

Sur proposition de M^{me} Claudya Tremblay, appuyée par M^{me} Sophie Gosselin, il est résolu de déposer le projet présenté par M. Robert Morin pour la réalisation d'un projet local de biodiversité dans le quartier de Lac-Saint-Charles.

Une citoyenne, présente à la réunion concernant le projet, nous résume celui-ci. Une première conférence aura lieu pour les citoyens du Lac-Saint-Charles pour discuter des façons d'attirer les oiseaux. Il y aura l'achat du matériel pour la construction de cabanes. Pour la phase deux, M. Morin répondra aux questions en suivi à l'installation de leurs cabanes. Une partie du budget ira à M. Morin pour les conférences, mais aussi dans l'achat de matériel, la publicité et la réservation de salle. Les différents organismes seront responsables de diffuser l'information afin d'avoir le plus de participants possible.

Une citoyenne propose que s'il reste des fonds, d'acheter des graines pour les oiseaux afin de faire un kit de départ pour ceux qui en fabriquent.

M. Thibeault mentionne que le conseil avait fait la demande pour prolonger la date de dépôt du projet. La réponse avait été négative, mais la ville est revenue sur sa décision et permet aux différents conseils de déposer leur projet jusqu'au 15 février. Le conseil sera par contre prêt à déposer le projet dès le lendemain de la séance.

7. Correspondance et trésorerie

7.1 État des revenus et dépenses

Produits: 10152\$

Total des charges: 6169\$

Non affecté: 7448.68\$

Sachant que le 4000\$ du projet sur la biodiversité n'a pas encore été payé.

Une citoyenne demande le détail de ces dépenses.

Frais de secrétariat: 1125\$

Rencontre de travail: 1219.35\$

Programme de mobilisation à la sécurité routière: 3000\$

Frais de compte: 34.50\$

Registre québécois des entreprises: 40\$
Bénévolat frigo communautaire: 749.89\$
Programme de biodiversité: 4000\$

La même citoyenne demande d'où viennent les revenus. On explique qu'ils viennent de subvention de la ville, ainsi qu'un budget de fonctionnement annuel.

7.2 Dépenses Biodiversité 2025

M^{me} Gosselin explique que le projet en était à sa première année, donc, pour cette année, ils se sont concentrés sur accentuer l'offre de la forêt nourricière, en offrant des formations sur le site et en faisant le lien avec les écoles du quartier. De l'affichage explicatif a aussi été installé à la forêt nourricière.

La subvention du conseil de quartier a plus spécifiquement été dépensée comme suit:

Atelier aux champignons: 143\$
Atelier en herboristerie et fabrication de sirop de sureau: 524\$
Fête des 5 ans de la forêt: 1908\$
Communication: 1425\$

Résolution CQLSC-26-CA-03

Sur une proposition de M^{me} Sophie Gosselin, dûment appuyée par M^{me} Heidi Chalifour, il est résolu de rembourser la somme de 4000\$ à l'organisme R.A.F.A.L. pour le projet de mobilisation à la biodiversité de 2025.

Adoptée à l'unanimité

La citoyenne responsable du frigo communautaire demande si la balance du budget pour le projet d'initiative pour le Frigo du lac pourrait leur être remise pour l'achat de thermomètre qu'ils se font voler dans le frigo. M^{me} Tremblay va s'informer et lui revenir avec l'information.

7.3 Paiement secrétaire de soutien décembre 2025

Résolution CQLSC-26-CA-04

Sur une proposition de M^{me} Heidi Chalifour, dûment appuyée par M. Franz Gauthier, il est résolu d'entériner le paiement de 125\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CQLSC-26-CA-05

Sur une proposition de M^{me} Heidi Chalifour, dûment appuyée par M. Bertrand Day, il est résolu de rembourser le montant de 62.93\$ à M^{me} Claudya Tremblay pour l'achat de collations lors de la rencontre de travail du 9 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CQLSC-26-CA-06

Sur une proposition de M^{me} Heidi Chalifour, dûment appuyée par M^{me} Claudya Tremblay, il est résolu de rembourser le montant de 64.65\$ à M^{me} Véronique Hunter pour l'achat de collations lors de la rencontre de travail du 12 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CQLSC-26-CA-07

Sur une proposition de M^{me} Heidi Chalifour, dûment appuyée par M^{me} Claudya Tremblay, il est résolu de rembourser le montant de 22.07\$ à M^{me} Sophie Gosselin pour l'achat de collations pour la présente séance.

M. Thibeault avait mentionné à la dernière rencontre que le Google Workspace des conseils de quartier de la ville de Québec ne fonctionnait plus. Le service est de nouveau en fonction.

8. Affaires internes

8.1 Réponses aux résolutions de décembre 2025

M. Thibeault fait la lecture des différentes réponses aux résolutions antérieures.

Trottoirs sur le chemin de la Grande-Ligne - RÉSOLUTION 2025-CA-51

Réponse du Service du transport et de la mobilité intelligente : Malheureusement, aucune opportunité conjointe avec le service de l'Ingénierie ne s'est présentée depuis notre dernière réponse de janvier 2024, recopiée ci-dessous pour référence :

L'analyse préliminaire démontre qu'il pourrait être opportun d'aménager un trottoir à l'endroit visé par votre demande. Cependant, comme il y a absence d'un réseau de drainage pluvial (système de captation des eaux de surface avec des puisards) dans ce secteur, il nous est impossible de le construire présentement.

Notre équipe demandera qu'il soit intégré aux travaux de l'ingénierie lorsqu'un projet d'ajout d'un réseau pluvial sera programmé, en conformité avec la disponibilité budgétaire et la priorisation des projets.

M. Day rappelle que cette demande avait été faite il y a plusieurs années, et que la réponse est toujours la même.

Il est suggéré que le conseil de quartier adresse une demande au service d'ingénierie de la ville pour demander des travaux de drainage sur cette portion de la Grande-Ligne.

Une citoyenne demande s'il ne serait pas possible d'installer des blocs de béton avec des chaînes, semblable aux bollards pour les pistes cyclables, ce qui rendrait le secteur plus sécuritaire de façon temporaire.

M. Roussin suggère au conseil de quartier de rédiger une résolution afin de sécuriser un corridor piétonnier, soit par une installation temporaire, permanente ou éphémère. Il pense que cette approche serait préférable plutôt que de demander un drainage. Selon lui, un drainage serait fait s'il y avait un nouveau développement et ce ne serait pas le cas vu les priorités d'urbanisme.

M. Day mentionne qu'il y a aussi d'autres enjeux de trottoirs mal entretenus sur l'avenue du Lac-Saint-Charles. M^{me} Hunter indique que le conseil est conscient des enjeux du manque de trottoir ou du mauvais état de ceux-ci et qu'elle fera une demande d'accès à l'information afin de savoir combien d'appels ont été logés au service 311 au niveau des trottoirs dans le quartier. Les résolutions antérieures seront étudiées pour s'assurer de rédiger une nouvelle résolution plus efficacement.

Demande de séance d'information SLSVC parcs du secteur - RÉOLUTION 2025-CA-53

Réponse du Service des loisirs : Comme mentionné lors de la rencontre du 10 mai 2023, il n'est malheureusement pas possible d'installer des modules de jeux dans le parc Krieghoff en raison de considérations de sécurité liées à la proximité de lignes de haute tension. Toutefois, ce dernier conserve sa vocation de parc de voisinage, et l'aire gazonnée demeure un espace sécuritaire, propice aux jeux libres.

À propos des autres possibilités dans ce secteur, comme nous l'avons mentionné au conseil de quartier, trois terrains appartenant à la Ville ont été analysés de façon préliminaire.

Lors de la rencontre, le représentant de la Ville a expliqué que les terrains 1 et 2 se trouvent dans des zones inondables (forme orangée sur la carte) et ne peuvent donc pas être aménagés.

En ce qui concerne le troisième terrain, situé sur la rue des Chalets, des analyses plus approfondies sont toujours en cours. Cependant, celles-ci devraient être achevées sous peu. Nous devrions donc être en mesure d'informer le Conseil de quartier de Lac-Saint-Charles de l'avancement de ce dossier au cours de l'hiver 2026.

M^{me} Tremblay indique que cette résolution a été transmise pour s'assurer que la ville ne les avait pas oublié car le dossier date de 2023. La demande de présentation est maintenue.

Une citoyenne indique qu'il serait plus invitant pour la population d'utiliser le parc Krieghoff si l'entretien du gazon y était fait. On lui recommande de faire une demande au 311.

Usages futurs jardin communautaire - Résolution 2025-CA-61

Réponse du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (PAE) : Bien que le projet soit en phase de planification, il est prévu que le jardin communautaire soit déménagé au parc Paul-Émile-Beaulieu (travaux souhaités à l'été 2026). L'espace libéré est prévu être transformé en un stationnement écologique, contribuant à faciliter l'accès au site pour les citoyens tout en réduisant l'impact du stationnement sur les rues avoisinantes. Un projet qui permettra d'améliorer l'accessibilité en cohérence avec des pratiques environnementales durables. Le PAE est actuellement le porteur de ce dossier pour les plans et devis.

Les membres du conseil de quartier ne sont pas satisfaits de cette réponse. M. Thibeault demandera des précisions sur les caractéristiques d'un stationnement écologique et le délai de ce projet.

M. Gauthier se questionne si l'orientation de la ville est de faciliter l'accès aux gens, ce qui mènera à plus d'embarcations sur le lac, quand, d'un autre côté ils disent vouloir protéger le lac. Mme Tremblay indique que c'est peut-être dans le but d'apporter une solution à un problème ponctuel plutôt qu'une vision pour l'avenir.

M^{me} Hunter rappelle que ce n'est pas encore décidé et que d'autres idées pourraient être apportées, comme celle d'une administratrice d'y installer un parc pour les 0-6 ans. Le conseil en discutera en réunion de travail et aimerait pouvoir tenir une consultation publique sur le sujet des parcs à Lac-Saint-Charles.

Une citoyenne soumet l'idée qu'une demande devrait être faite afin que le conseil de quartier soit consulté sur l'aménagement de cet espace. Après relecture de la résolution, la demande n'étant pas claire, M. Thibeault avisera la ville que le conseil de quartier aimerait participer à la discussion sur cet enjeu.

Une citoyenne demande si le conseil sait où sera déménagé le jardin communautaire. On lui répond que, lors de la présentation faite par la ville l'an dernier sur le futur aménagement du PEB, il était indiqué où serait déménagé le jardin.

Une citoyenne émet l'idée que le stationnement pourrait plutôt être fait sous forme de débarcadère afin que les gens y débarquent leurs embarcations mais ne s'y stationne pas. La station de lavage pourrait aussi y être en plus d'être optimisée.

M. Gauthier résume la situation en indiquant que les citoyens de Lac-Saint-Charles aimeraient être consultés sur les plans d'aménagement du centre Paul-Émile-Beaulieu ainsi que sur l'aménagement du terrain d'Agiro. Il y a un désir d'être informé, que ce soit par des séances

d'informations auprès des citoyens, mais aussi que le conseil de quartier soit utilisé afin de prendre part aux décisions et de transmettre l'information aux citoyens.

M^{me} Tremblay s'adresse à M. Roussin pour savoir les possibilités afin d'augmenter la participation aux discussions. M. Roussin indique que souvent, même les élus, ne sont pas au courant en amont des projets, alors il croit que d'avoir un canal de communication direct entre la ville et le conseil de quartier sera difficile.

M^{me} Tremblay termine la discussion à ce sujet en demandant à M. Thibeault de rappeler à la ville les inquiétudes des citoyens face à l'utilisation du lac, et aux nombres grandissants d'embarcations. On veut s'assurer que la conservation du lac est prise en considération.

État de situation travaux centre communautaire PEB - Résolution 1015-CA-60

Situation actuelle

- *Les études sur l'étendue des travaux à effectuer se poursuivent;*
- *Le bâtiment reste fermé et à accès très restreint;*
- *La température est maintenue à un niveau convenable pour la conservation des livres de la bibliothèque Le Tournesol;*
- *La chute à documents est de nouveau accessible pour le retour des documents empruntés à la Bibliothèque de Québec.*

Planification des travaux

- *Les travaux de nettoyage après sinistre se feront au cours de l'année 2026;*
- *Des mandats seront accordés en 2026, par appel d'offres, pour préparer les plans et devis du projet de remise en état du bâtiment et réaliser les travaux, qui devraient débuter en 2027;*
- *La durée des travaux, qui dépend de leur étendue, n'est pas encore connue, mais se précisera dans les premiers mois de 2026.*

Réouverture

- *Étant donné l'état dans lequel se trouve le bâtiment, il ne sera pas possible de tenir des activités dans le centre communautaire jusqu'à la fin de tous les travaux de remise en état du bâtiment.*

Prochaines étapes

- *Dans les prochains jours de janvier (dates à confirmer), chaque organisme doit :*
 - *venir récupérer tout le matériel et le mobilier lui appartenant. Pour ce faire, un rendez-vous sera pris avec eux. Comme il y a de la saie partout dans le centre, chaque personne se présentant pour la récupération des biens (organisme, assureurs, compagnie mandatée pour procéder, etc.) se verront remettre les équipements requis (masques, gants, etc.);*
 - *déterminer le traitement approprié pour le matériel récupéré (nettoyage, recyclage, ordures, etc.).*
 - *Suivant la récupération du matériel et du mobilier par les organismes, la Ville procédera au retrait de ses équipements.*
 - *Afin de maintenir l'offre de services, l'équipe du LSVC travaille avec les organismes pour trouver des locaux de substitution. La majorité des activités sont déjà relocalisées, dont une bonne partie au centre communautaire de Saint-Émile.*
- *Concernant l'entreposage du matériel des organismes :*



- *Dans les prochains jours, les répondants et les organismes travailleront ensemble afin de lister précisément les équipements qui devront être entreposés à long terme dans un endroit à déterminer par la Ville;*
- *Suivant la réception des besoins d'entreposage, la Ville va poursuivre ses recherches de locaux de rangement pour la quantité de matériel qui aura été identifiée.*
- *Une rencontre avec les organismes sera de nouveau planifiée dès que le calendrier des travaux sera connu, potentiellement au printemps 2026.*

M. Roussin trouve regrettable qu'en six mois le nettoyage après sinistre ne soit pas encore fait et que le début des travaux soit prévu seulement pour 2028.

Il propose au conseil de quartier de rédiger une résolution, qu'il portera au conseil de ville. Il demandera la même chose au conseil d'arrondissement dont il est le président. Le conseil de ville aura lieu le mardi 20 janvier. Il répondra à toutes les questions et invite les citoyens à se présenter au conseil et à venir l'interpeller à ce sujet.

Il suggère aux citoyens d'utiliser les médias traditionnels et sociaux afin de faire connaître l'enjeu. Un élu seul peut porter un dossier, mais ça a beaucoup plus d'impact s'il est appuyé par ses citoyens.

Une citoyenne demande si en appui à la résolution du conseil de quartier, il pourrait y avoir des lettres des organismes touchés par cette fermeture. Une membre de la Table des partenaires indique qu'un membre devrait se présenter au conseil de ville et qu'une pétition sera aussi faite.

M. Roussin rappelle qu'il y a un format réglementaire pour une pétition, et que, s'il y en a une, il sera honoré de l'appuyer.

Mme Tremblay demande à M. Thibeault d'être mise en relation avec le conseil de quartier de Saint-Émile afin d'être appuyée.

Mme Hunter ajoute qu'elle a soumis une communication directement au Maire Marchand, avant de connaître la réponse de la ville à leur demande, qui sera lue le 20 janvier prochain lors du conseil de ville, elle nous en fait la lecture.

Bonjour, Hello, Aloha, Kwe.

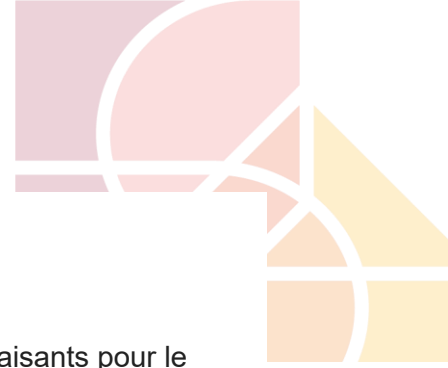
J'espère que vous allez très bien, Maire Marchand.

J'habite dans le quartier Lac-Saint-Charles.

En tant que chef de notre ville, vous êtes responsable des bâtiments publics et de l'unification communautaire. Pourriez-vous encadrer favorablement la bureaucratie, accélérer les travaux de reconstruction et nous faire l'honneur d'inaugurer rapidement l'ensemble du centre communautaire Paul-Émile Beaulieu.

Cela inclut et accueille une bibliothèque, une salle de quilles, Loisirs Hauts-Sentiers, le conseil de quartier Lac-Saint-Charles, la Table des partenaires, les activités de RAFAL et beaucoup plus.

Les conséquences de l'incendie du 17 août ont provoqué une division décourageante au sein de notre communauté. Votre décision d'accélérer ma requête sera bénéfique pour notre communauté qui souffre. Je vous demande, respectueusement, d'accélérer tout accès au centre P.E.B. et fournir un plan d'action précis à notre conseil de quartier.



Résolution CQLSC-26-CA-07

Considérant que les délais mentionnés pour les travaux sont insatisfaisants pour le Conseil de Quartier et pour les organismes sous-mentionnés;

Considérant que l'incendie et les travaux qui s'en suivent impactent plusieurs organismes, tels qu' Aînés en action, le cercle des fermières, la table des partenaires, les loisirs des hauts-sentiers, Rafal, le conseil de quartier, la salle de quilles, RAP jeunesse, CIUSS, la bibliothèque, le Club optimiste, les Chevaliers de colomb etc. ainsi que l'ensemble des citoyens de Lac Saint-Charles;

Considérant que ces organismes sont à la base du tissu social via l'accès à de multiples activités sociales et communautaires offertes au centre PEB;

Considérant que le centre communautaire est utilisé par ces organismes pour fournir plusieurs services de proximité et de nécessité, telle que l'aide alimentaire;

Considérant que des centaines de parents comptent sur ces locaux l'été pour le Programme vacances-été;

Considérant que ces locaux permettent de briser l'isolement via l'offre d'activités sociales et permettent l'intégration à la communauté des nouveaux arrivants;

Considérant que les résidents de Lac Saint-Charles sont forts et fiers, que ce centre est la pierre tournante du quartier rassemblant les gens des différents secteurs du quartier et contribuant à construire le sentiment d'appartenance;

Considérant que les pistes de solution et les solutions de mitigation proposées jusqu'à maintenant sont principalement d'utiliser les infrastructures du centre communautaire de Saint-Émile, toutefois cette solution apparaît insatisfaisante pour les raisons suivantes :

- Les locaux sont déjà très utilisés et sollicités, il n'y a donc pas assez de plages horaires disponibles pour permettre la tenue de toutes les activités
- Les locaux sont éloignés et difficiles d'accès dans un contexte de service de proximité
- Ces locaux ne pourront être utilisés pour le programme vacances-été et l'accès aux camps de jour pour les résidents de Lac Saint-Charles sera alors très difficile

En suivi à la réponse de la résolution 2025-CA-60 concernant l'état de situation des travaux au Centre PEB, le Conseil de Quartier de Lac St-Charles, proposé par M. Bertrand Day et appuyé par M. Franz Gauthier aimerait soulever des enjeux additionnels et demander une présentation portant sur les démarches de même que les solutions de mitigation durant les travaux pour les organismes touchés. En particulier, nous aimerions que soient adressés les points suivants :

- La possibilité d'utilisation de locaux alternatifs ou temporaires pour le Programme Vacances-Été à proximité
- Est-ce que la piscine sera ouverte cet été considérant sa proximité à la zone de sinistre

- La possibilité d'accélérer les délais des travaux pour les raisons sus-mentionnées

9. Varia

9.1 Histoire de Lac-Saint-Charles

M. Carl Leclerc fera une présentation sur l'histoire de Lac-Saint-Charles le 19 janvier, à la salle des Chevaliers de Colomb. Un maximum de 150 personnes peut y assister, donc un billet est nécessaire. On peut se procurer un billet auprès du Comité féminin ou des Chevaliers de Colomb.

9.2 Suivi sur Résolution 2025-CA-27 (Plan de gestion des embarcations nautiques)

M^{me} Tremblay demande à M. Thibeault de faire un suivi. Le conseil a demandé d'être consulté dans l'élaboration du plan de gestion.

On ajoute un point au sujet de l'avenir de l'église Sainte Françoise Cabrini.

M^{me} Hunter a assisté à une rencontre le 8 janvier réunissant le prêtre Patrice, la secrétaire de la paroisse Bon-Pasteur, un membre de la Fabrique et une autre représentante de la paroisse ainsi que trois citoyens. L'offre d'achat est toujours en cours.

M^{me} Hunter a écrit au pape. Suite à la rencontre du 8 janvier, il a été suggéré d'écrire au Nonce Yvan Jurkovic à Ottawa. Ils ont aussi discuté de la création de conditions de vente, pour que ce soit moins intéressant pour les Immeubles Populaire de Québec. Plusieurs enjeux sont étudiés, tels que le fait que les citoyens ne pourront plus utiliser le stationnement de l'église, la capacité de l'école de la Passerelle à accueillir de nouveaux élèves ainsi que la capacité du système d'égout de desservir autant de nouveaux logements.

M^{me} Hunter tient à faire une précision sur une information partagée lors d'une autre rencontre au sujet de la répartition des dons faits par les Chevaliers de Colomb. La bonne information est que 50% des dons vont au diocèse, par contre 100% des dons fait par les Chevaliers de Colomb vont à la paroisse Bon-Pasteur, qui compte maintenant quatre églises.

M. Thibeault indique qu'il y aura certainement consultation publique à ce sujet

10. Fin de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 45.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Marie-Claude Packwood et révisé par M^{me} Claudya Tremblay.

M^{me} Claudya Tremblay, présidente M^{me} Marie-Claude Packwood, secrétaire de soutien